



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 DECEMBRE 2022 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, David MANDINE, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP, Marc GOFFIN, Paul GAILLARD

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Emilie LAFONT, Astrid ROBERT, Patrick URAS, Michèle BOURGUE, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Amor BOUKHECHAM, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Philippe VANHALST, Régis POSTIAUX

Délibération N° 139/22 –

OBJET Abrogation de la délibération N° 139/17 fixant la rémunération des assistants d'enseignement artistique contractuels

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Informe l'assemblée que par délibération n°139/17 du 13 décembre 2017, la Commune a décidé de fixer la rémunération des assistants d'enseignement artistiques contractuels exerçant à l'école de musique en référence à l'indice brut 406, majoré 366.

Cet indice pouvant poser des difficultés de recrutement en fonction de l'expérience des assistants d'enseignements reçus, il est proposé d'abroger la délibération au conseil municipal du 14 décembre et de ne plus faire référence à un quelconque indice.

Vu l'avis du Comité Technique consulté le 7 décembre 2022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ABROGE la délibération n°139/17 du 13 décembre 2017.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022 1

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20221214-139_22-DE